

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 26 Septembre 2018 à 20h30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Personnes présentes** : DELORT Francis – VILLETTE Patricia – GRANGER Bruno – VERGNE Maryline – NIGOUL Thierry – DELPECH Guy – PEYROUNY Bernadette – COMBY Fabrice – DUPUY Jean-Marie.

**Personne absente** : GAUTHIER Claudine.

Madame Maryline VERGNE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 Mars 2018 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Redevance assainissement.**

Afin d'établir la prochaine facturation, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage, pour l'année 2019, une revalorisation de la redevance « assainissement ».

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la redevance assainissement comme suit :

- Prime fixe 80.00 €
- Prix du m<sup>3</sup> au compteur eau 1.00 €

#### **2/ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le concessionnaire ENEDIS est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour percevoir la redevance concernant l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

### **3/ Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018-2020.

Le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires.

Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des corrèziens et le numérique avec le programme "*Corrèze 100% fibre 2021*" donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

- **Aménagement d'espaces publics aux abords de la salle polyvalente : année 2018**
  - Montant estimatif : 92 204.00 €
  - Subvention de 25 % : 23 051.00 €
- **Création d'une réserve à incendie : année 2018**
  - Montant estimatif : 30 576.00 €
  - Subvention de 25 % : 7 644.00 €
- **Rénovation de la salle polyvalente : année 2020**
  - Montant estimatif : 100 000.00 €
  - Subvention de 30 % : 30 000.00 €
- **Dotations voirie : années 2018 / 2019 / 2020**
  - Subvention de 40 % : 6 000.00 € par an

Le Conseil Municipal approuve le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département.

### **4/ Attribution des travaux concernant l'aménagement des espaces publics aux abords de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été consultées concernant l'aménagement d'espaces publics aux abords de la salle polyvalente.

Trois entreprises ont répondu :

|                      |                |                      |
|----------------------|----------------|----------------------|
| - Entreprise COLAS   | 70 240.00 € HT | soit 84 288.00 € TTC |
| - Entreprise LASCAUX | 66 500.00 € HT | soit 79 800.00 € TTC |
| - Entreprise SIORAT  | 74 219.00 € HT | soit 89 062.80 € TTC |

Le Conseil Municipal accepte l'entreprise LASCAUX pour un montant de 66 500.00 € HT soit 79 800.00 € TTC.

## **5/ Attribution des travaux concernant la réalisation d'une défense incendie pour le Bourg.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été consultées concernant la réalisation d'une défense incendie pour le bourg.

Trois entreprises ont répondu :

|                      |                |                      |
|----------------------|----------------|----------------------|
| - Entreprise COLAS   | 17 890.00 € HT | soit 21 468.00 € TTC |
| - Entreprise LASCAUX | 13 650.00 € HT | soit 16 380.00 € TTC |
| - Entreprise SIORAT  | 16 811.20 € HT | soit 20 173.44 € TTC |

Le Conseil Municipal accepte l'entreprise LASCAUX pour un montant de **13 650.00 € HT soit 16 380.00 € TTC.**

## **5/ Questions diverses.**

- **Tempête** : suite à la tempête du 04 juillet 2018, la commune avait demandé à être classée en zone de catastrophe naturelle. Or, le vent est couvert par les assurances, donc cela ne rentre pas en compte dans les catastrophes naturelles.
- **SIRTOM** : un cabinet d'enquête doit contacter les administrés afin de faire une enquête de satisfaction concernant le SIRTOM.
- **Taux de TEOM** : la communauté de communes a voté les taux de TEOM pour 2018, soit 6.6% concernant la commune de Saint-Eloy.
- **Communauté de Communes** : elle s'est lancée dans une procédure d'élaboration d'un Plan Climat Air-Energie Territorial afin d'augmenter les énergies renouvelables et réduire l'émission des gaz à effet de serre.
- **Eglise** : les travaux de l'église ont dû être stoppés suite à une intervention de la DRAC. En effet, comme les arches de l'église doivent être ouvertes, des peintures doivent avant tout être récupérées pour être conservées.
- **Emprunts communaux** : la commune a souhaité renégocier les emprunts. Or, les montants n'étant pas suffisamment conséquents. Aucune banque n'a souhaité nous faire de proposition pour l'emprunt « assainissement ». Pour l'emprunt sur les travaux de la mairie, une proposition a été faite. Les taux ont diminué mais avec le remboursement anticipé et vu que nous sommes à la moitié de l'emprunt, cela n'était pas intéressant.

**La séance est levée à 21h45**